AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0875
FR0000075442-FS0403

13 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

LDLC.COM

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 12 avril 2016, complété par un courrier reçu le 13 avril 2016, la société par actions simplifiée unipersonnelle Domisys[1] (rue Olivier de Serres, AC Erette, 44119 Grandchamp-des-Fontaien) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2015, par suite d'une cession d'actions LDLC.COM sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société LDLC.COM et détenir, à cette date, 219 950 actions LDLC.COM représentant 439 900 droits de vote, soit 3,83% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société[2].

 La société Domisys a précisé avoir cédé l'intégralité de ses actions LDLC.COM le 30 décembre 2015 et ne plus détenir aucune action de cette société.

2. Par courrier reçu le 6 avril 2016, la société par actions simplifiée Domicorp[3] (rue Olivier de Serres, AC Erette, 44119 Grandchamp-des-Fontaien) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et 10% du capital de la société LDLC.COM et détenir 885 546 actions LDLC.COM représentant autant de droits de vote soit 14,01% du capital et 9,33% des droits de vote de cette société[4].

 Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition, par la société Domicorp, (i) de 574 732 actions LDLC.COM émises par la société LDLC.COM en rémunération de l'apport de 100 367 actions Domisys, et (ii) de 117 079 actions LDLC.COM autodétenues, en rémunération de l'apport du solde de ses actions Domisys ainsi que de la quote-part du capital des sociétés DOMINO 2 ET Domino 3, non détenue par la société Domisys[5].

3. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Domicorp déclare :

 - agir seule ;
 - avoir acquis les 691 811 actions LDLC.COM via (i) la souscription à une augmentation de capital de LDLC.COM par émission de 574 732 actions nouvelles LDLC.COM en rémunération d'un apport de 100 367 actions Domisys et (ii) la remise à son profit de 117 079 actions LDLC.COM autodétenues par LDLC.COM en rémunération de la cession de 20 446 actions Domisys ;

[1] Contrôlée par la société par actions simplifiée Domicorp, elle-même contrôlée par M. Jean-Philippe Fleury.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 747 374 actions représentant 8 985 978 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, après prise en compte de l'augmentation de capital intervenue à cette date (cf. infra).
[3] Contrôlée par M. Jean-Philippe Fleury.
[4] Sur la base d'un capital composé de 6 322 106 actions représentant 9 489 643 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. communiqués diffusés par la société les 22 et 31 mars 2016.

- ne pas envisager de solliciter sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes la représentant au directoire ni au conseil de surveillance de la société LDLC.COM ;
- ne pas envisager d'augmenter sa participation ni d'acquérir le contrôle de la société ;
- ne pas envisager de modifier la stratégie de la société LDLC.COM et ne pas envisager l'une des opérations énumérées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- ne détenir aucun des instruments financiers ou accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ; et
- n'avoir conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur. »
